

QUINCY-SOUS-SÉNART

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2020**

## I. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – CONTEXTE JURIDIQUE

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

### DELIBERATION

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

### COMPTE RENDU DE SEANCE ET PUBLICITE

Le débat d'orientations budgétaires est relaté dans un compte rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « Bard/commune de Bédarieux »).

Le débat d'orientations budgétaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tous moyens (internet, publication, ... décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption.

## II. CRISE SANITAIRE INEDITE ET ACTIVITE EN DENTS DE SCIE

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, l'économie mondiale évolue cahincaha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

Après une chute vertigineuse du PIB, supérieure à celle de 2008, date de la dernière crise économique mondiale majeure, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2<sup>ème</sup> vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Dans ce contexte d'incertitudes accrues et malgré un soutien massif des institutions européennes, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à +6 % en 2021 selon les prévisions connues à ce jour.

## III. FRANCE : L'ECONOMIE A L'EPREUVE DE L'EPIDEMIE DE LA COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées

depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en matière de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2<sup>ème</sup> vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

#### A. De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

#### B. D'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1<sup>er</sup> confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB).

L'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier.

#### C. Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (Indice des Prix à la Consommation) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

#### D. Niveau record des demandes de crédits de trésorerie

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3ème trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

#### E. Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

### IV. PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le 28 septembre 2020 a pris en compte l'impact économique de la pandémie.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

A. Augmentation des concours financiers de l'Etat 51,9 Mds €

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales			
2021 : 51,9			
2020 : 49,1			
Prélèvement sur recettes	<b>43,2</b>	Mission RCT	<b>4</b>
dont	(40,9)	dont	(3,8)
DGF	26,756	DGD	1,546
FCTVA	6,546	DETR	1,046
DCRTP	2,905	DSIL	0,570
Comp. Exonérations fiscales	0,540	DGE départements	0,212
Comp. Réduction de 50% des val. Loc. des établi. Industr.	3,290		
		TVA des régions	<b>4,3</b>
			(4,4)

B. Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à 43,25 milliards € en 2021, soit en augmentation de 4,9 % par rapport à la LFI 2020.

La DGF est stable avec un montant de 26,756 milliards €.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1<sup>er</sup> pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2<sup>nd</sup> pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

### C. Les dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions d'euros
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'euros
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'euros

### D. Hausse de la péréquation verticale

La dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat aux communes se décompose en deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires
- La part de péréquation dont les composantes (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) sont reversées aux collectivités les plus défavorisées

La hausse de la péréquation verticale représente 220 millions € en 2021.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement de la part forfaitaire des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

## V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

La pandémie persistante de la COVID-19 a impacté nos dépenses mais aussi nos recettes de fonctionnement.

L'enjeu de cette préparation budgétaire réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la poursuite des investissements communaux et la recherche approfondie de nouvelles recettes.

### **A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Dans ce contexte incertain, un principe de prudence guide l'élaboration du budget 2021, notamment en minimisant les recettes et en maximisant les dépenses.

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté**

Un montant prévisionnel de 800 000 € sera transféré en section d'investissement afin de financer nos travaux sur un résultat global de fonctionnement estimé à 1 800 000 euros.

### **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Sur ce chapitre sont notamment inscrites les recettes provenant de la tarification des services communaux ainsi que le remboursement par la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine des frais liés à la mise à disposition des locaux.

Une diminution de ce chapitre est à envisager au budget 2021 suite à :

- Une interrogation sur la fréquentation de nos services, malgré une hausse de nos effectifs : depuis le reconfinement, une baisse de la fréquentation est constatée (télétravail, chômage partiel, chômage des parents), pour laquelle nous n'avons pas de visibilité quant à la pérennité. Aussi, dans un souci de prudence, il est fait le choix de retenir les chiffres de novembre 2020 en projection ;
- L'ouverture de la nouvelle médiathèque et donc la fin du remboursement par la CAVYVS d'une partie des modulaires loués (fin de la dépense en parallèle).

### **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

On retrouve sur ce chapitre le produit des impôts locaux, l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération ainsi que les droits de mutation et la dotation Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) dont seule la moitié garantie est inscrite au budget primitif.

Par principe de précaution, le montant prévu des produits locaux est identique à l'exercice précédent, les taux d'imposition étant maintenus.

A noter que suite à la modification de financement du S.Y.A.G.E., les attributions de compensation versées par la C.A.V.Y.V.S. (compte 73211) ont baissé de 340 000€ depuis 2020. Ce produit est transféré au crédit du compte 73111 Impôts locaux – contributions directes.

Cette hausse des taux d'imposition en 2020 de la commune est totalement compensée par la baisse des taux appliqués aux syndicats (S.Y.A.G.E. / S.I.M.S.), générant une neutralité fiscale pour les contribuables.

A compter de 2020, la colonne « Syndicats de commune » sur l'avis d'imposition des Quincéens ne comptabilise que la contribution fiscalisée allouée au S.I.M.S.

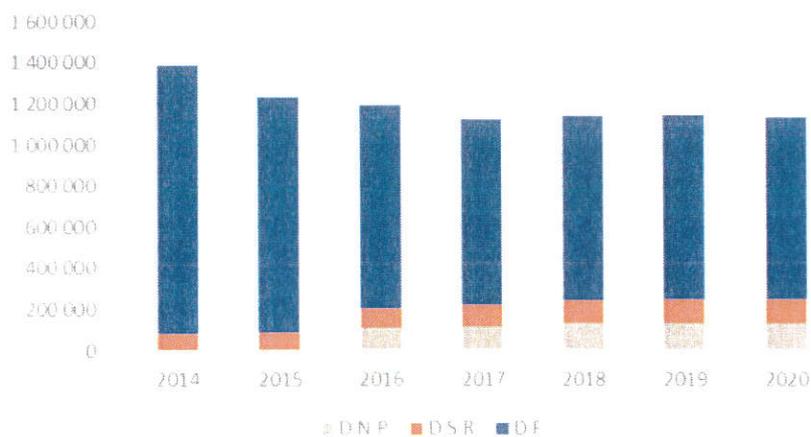
Tableau des taux d'imposition de la taxe d'habitation  
 et des taxes foncières 2019-2020

	Commune	Syndicats de communes ( 2019 : SIMS et SYAGE-2020 : SIMS )
Taxe d'habitation		
2019	11,70%	2,22%
2020	12,69%	1,20%
Taxe foncière (bâti)		
2019	14,98%	2,76%
2020	16,25%	1,49%
Taxe foncière (non bâti)		
2019	28,95%	5,43%
2020	31,40%	2,92%

#### Chapitre 74 - Dotations et participations

Il est prévu d'inscrire un montant sensiblement égal aux crédits 2020, en raison de la légère baisse des dotations et de l'augmentation des subventions allouées à nos différents projets.

D.G.F.



## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans un effort de gestion nécessaire pour assurer une maîtrise de ses dépenses courantes.

En raison de l'évolution de la population, de l'augmentation des dépenses contraintes (énergie, normes réglementaires, masse salariale) et pour maintenir la qualité du service public, des arbitrages ont permis d'allouer différemment certains crédits, dans un souci constant de développement de l'action publique tout en maîtrisant les dépenses globales.

### **Chapitre 011 – charges à caractère général**

Le chapitre 011 correspond essentiellement à l'ensemble de la commande publique pour l'exercice des compétences communales :

- Ecoles
- Entretien et réparation de la voirie, des réseaux et des bâtiments
- Culture, animation
- Communication
- Espaces verts
- Assurance des biens et du personnel
- Transports
- Fournitures administratives et affranchissement
- Dépenses d'énergie

Tous les contrats et marchés liés à ces compétences sont imputés au chapitre 011.

Les crédits prévus chapitre 011 subissent une augmentation d'environ 300 000 € afin de :

- Créer un nouveau service consacré à l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
- Assumer les dépenses supplémentaires engendrées par la pandémie de la COVID 19 (achat de gels, masques ...)
- Régler les revalorisations des différents contrats (notamment COMPASS) et la hausse des dépenses d'énergie compte tenu de leur indexation forfaitaire
- Contracter des assurances dommage-ouvrage dans le cadre de la création du C.TM. et du multi-accueil
- Préparer le diagnostic d'agrément du centre municipal subventionné par ailleurs par la C.A.F.

Pour mémoire, récapitulatif des dépenses liées à la pandémie de la COVID-19 imputées au chapitre 011 et 012 en 2020

Gel hydroalcoolique	3 022,63 €
Masques	75 307,64 €
Divers, fournitures	2 817,99 €
Divers (tracts, sécurisation du marché)	2 701,36 €
Prime aux agents	9 255,80 €
<b>Total au 27 novembre</b>	<b>93 105,42 €</b>

Détail des quantités de masques commandées en 2020

	Quantité
Masques chirurgicaux	28 600,00
Masques "tissus" adultes	20 000,00
Masques "tissus" enfants	4 000,00
<b>Total</b>	<b>52 600,00</b>

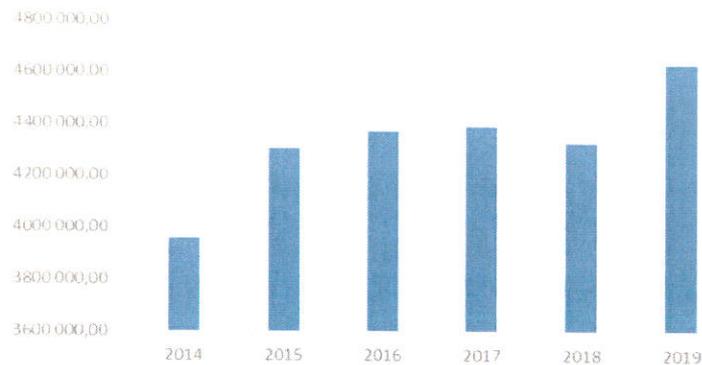
### Chapitre 012 - Dépenses de personnel

Le chapitre 012, en augmentation de 3,34% (soit 160 000 €), est préparé à partir des postulats suivants :

- Recrutement d'un animateur suite à la création d'un accueil consacré aux 16-25 ans subventionné pour moitié par la C.A.F.
- Pas d'augmentation prévue du point d'indice
- Glissement -Vieillesse - Technicité (GVT) et Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) estimés à 90 000 €
- Des crédits sont réservés afin de favoriser le recrutement de stagiaires ou d'alternants

Pour information, une enveloppe de 44 000 € est prévue pour l'organisation des élections régionales et départementales.

#### chapitre 012 : charges de personnel - réalisations



A noter que le recensement prévu en janvier et février a été reporté en raison de la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, l'audit organisationnel dont les retours et préconisations sont attendus pour le début de l'année 2021 permettra d'affiner lors du vote du budget 2021 certaines orientations de gestion des ressources humaines, dans le cadre d'un plan nécessairement pluriannuel si des restructurations de fonds doivent être mises en œuvre.

Au global, le budget de fonctionnement de la collectivité devrait s'établir autour de 10 millions d'euros. Les montants intermédiaires seront consolidés une fois la clôture de l'exercice 2020 validée par le comptable public courant janvier 2021.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute prévisionnelle pour le budget 2021 se monte à 1 020 000 € répartie pour 800 000 € au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et 220 000 € aux dotations aux amortissements des immobilisations.

## **B. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les principales recettes d'investissement pour l'exercice 2021 sont :

- les subventions d'équipement : 1 800 000 €
- l'auto-financement provenant de l'excédent de la section de fonctionnement : 800 000 €
- le F.C.T.V.A. (16,404% reversé par l'Etat du montant des dépenses de la section d'investissement de 2019) : 400 000 €

Le plan de relance pourra être sollicité en fonction des projets retenus.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement est réalisé en fonction des besoins identifiés comme prioritaires, du niveau de l'endettement, des capacités d'autofinancement et des possibilités de co-financement par le biais des subventions.

Les nouvelles constructions prévues pour l'exercice 2021 sont :

- Création d'un multi-accueil : (coût et subventions étalés sur 2 exercices)
  - Coût : 1 700 000 € HT (maîtrise d'œuvre, BET compris)
  - Cofinancement Département : 454 869 € (hors bonus)
  - Cofinancement Région : 500 095,44 €
  - Cofinancement CAF : 400 000 € (montant estimatif)
- Création d'un centre technique municipal (ateliers, stockage, vestiaires, bureaux, parking) :
  - Coût : 1 200 000 € HT (maîtrise d'œuvre, BET compris)
  - Cofinancement Région : 500 000 €
  - Cofinancement Département : 342 940,00 €

Les principaux investissements prévus pour l'exercice 2021 sont :

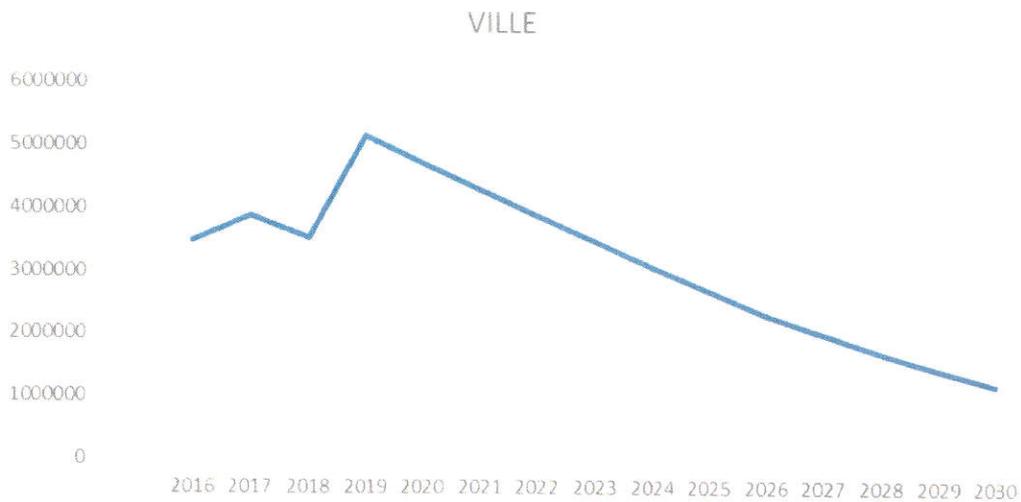
- Divers travaux dans les écoles et accueils de loisirs (peintures, sols, mobilier pour création d'une classe, clôtures, informatique...)
- Réfection de voirie
- Informatique : acquisition d'un logiciel permettant une dématérialisation complète des outils de gestion financière et RH et déploiement d'un plan pluriannuel d'investissement en matériel informatique mobile, dans la perspective de la formalisation de procédures de télétravail
- Petit équipement sportif
- Développement de la vidéoprotection
- Etudes de faisabilité pour :
  - L'implantation d'une maison de santé ;
  - La refonte des services d'accueil de la Mairie

Un emprunt sera contracté durant l'exercice 2021, son montant sera déterminé en fonction des projets d'investissement retenus, mais devrait s'élever autour de 2 millions d'euros.

### C. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

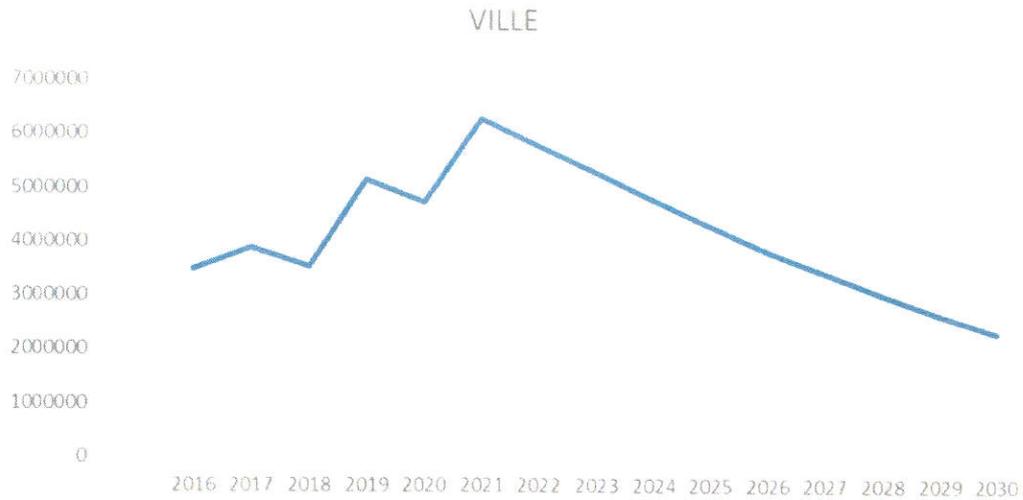
Le recours modéré à l'emprunt permet à la commune de présenter un niveau d'endettement relativement faible

CAPITAL RESTANT AU 31 DECEMBRE PAR EXERCICE



Les montants pris en compte sont divisés par deux, les deux communes membres remboursant chacune par moitié.

CAPITAL RESTANT AU 31 DECEMBRE PAR EXERCICE  
 (EMPRUNT 2021 COMPRIS)



L'encours de la dette par habitant au 31 décembre 2020 est de 583,65 € par habitant contre 843 € par habitant pour la moyenne des villes de la même strate.

	SANS EMPRUNT 2021	AVEC EMPRUNT 2021
CAPITAL RESTANT AU 31 DECEMBRE 2021 VILLE	4 304 363,44 €	6 281 772,05 €
CAPITAL RESTANT AU 31 DECEMBRE 2021 SIMS	529 544,91 €	529 544,91 €
ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT (9064 hab.)	533,31 €	751,47 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,74	6,68

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Ainsi, en fonction des opérations finalement retenues lors du vote du budget prévisionnel, le budget d'investissement de la collectivité devrait d'élever autour de 5 millions d'euros.